

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1974)

**Rubrik:** Agence centrale de recherches

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **II. AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES**

L'année 1974 a été marquée par une augmentation notable du volume des activités de l'Agence centrale de recherches (ACR).

C'est ainsi que l'ACR à Genève a reçu 109 254 plis (à savoir 40 000 de plus que l'année précédente) et en a expédié 83 418. En outre lui sont parvenues, durant la même période, 933 listes contenant 200 398 noms, qui ont été reportés sur fiches. Ces fiches ont été insérées dans les fichiers de l'ACR, de même que les 6978 cartes de capture et les 90 481 cartes de rapatriement reçues au cours de l'année.

On ne saurait apprécier l'ampleur des travaux de l'ACR en se limitant aux seules tâches accomplies au siège même. Les agences de recherches que l'ACR a organisées sur le terrain déplient de vastes efforts, en corrélation avec le siège. C'est pourquoi il convient de dresser un bilan conjoint des activités de l'ACR et de ses agences locales<sup>1</sup>.

### **Chypre**

#### *Au siège central de Genève*

Dès le début du conflit, l'ACR a dû faire face à des milliers de demandes émanant de personnes résidant hors de l'île, préoccupées du sort de leurs proches. Ces premières demandes ont été immédiatement transmises à l'agence locale à Chypre par radio (seul mode de communication pouvant alors être utilisé) et de nombreuses réponses positives sont parvenues de Chypre par la même voie.

Cette activité soutenue s'est poursuivie pendant plusieurs mois. L'ACR a ainsi ouvert plus de 35 000 enquêtes dont la moitié ont abouti à un résultat positif.

Elle a également acheminé le courrier des prisonniers de guerre et des internés civils, ainsi que les messages civils en provenance ou à destination de localités situées en dehors de l'île, tandis que les agences locales se chargeaient de la transmission des messages entre les deux zones de Chypre.

---

<sup>1</sup> Exception faite pour Chypre, dont on trouvera un compte rendu détaillé dans le chapitre « Chypre » du présent Rapport (cf. p. 16).

L'ACR a reçu 162 listes comprenant plus de 22 000 noms de prisonniers de guerre, d'internés civils, de captifs libérés ainsi que de réfugiés.

### **Sous-continent asiatique**

#### *Au siège central à Genève*

Durant les quatre premiers mois de 1974, l'ACR a continué à enregistrer, dans ses fichiers, les noms des prisonniers de guerre et des internés civils pakistanais libérés. Les opérations de rapatriement, qui avaient débuté en septembre 1973, se sont en effet prolongées jusqu'à la fin d'avril 1974. En outre, l'ACR a relevé les noms de tous les civils transférés du Bangladesh au Pakistan et vice versa. Dans l'ensemble, il s'est agi d'enregistrer plus de 171 000 noms.

La fin des opérations de rapatriement n'a pas mis un terme à l'activité de l'ACR dans le sous-continent asiatique. En effet, le retour des derniers captifs a provoqué une nouvelle vague de demandes relatives au sort des militaires et des civils disparus depuis 1971, qu'il s'agisse de ressortissants indiens ou pakistanais ou de personnes d'origine bengalie. De plus, de nombreuses familles résidant au Bangladesh ont fait appel à l'ACR pour se remettre en contact avec de proches parents — anciens captifs en Inde — qui avaient été rapatriés au Pakistan et dont elles ignoraient l'adresse.

#### *Sur le terrain*

Les agences de recherches installées à Islamabad, New Delhi et Dacca ont assuré l'acheminement de plus de 600 000 messages familiaux, d'une part, entre les prisonniers pakistanais en Inde et leurs proches au Pakistan ou au Bangladesh, d'autre part, entre le Pakistan et le Bangladesh.

L'agence de recherches de Dacca a également apporté une importante contribution à l'opération d'enregistrement des Pakistanais désireux d'être rapatriés et des non-locaux candidats à l'émigration au Pakistan (cf. p. 38 du présent Rapport).

Depuis le mois d'août 1974, le Croissant-Rouge pakistanais, qui a créé en son sein un Bureau national de renseignements, a

repris la majeure partie des tâches qui incombaient à l'agence de recherches à Islamabad.

## **Moyen-Orient**

### *Au siège central à Genève*

Au début de l'année, l'ACR a poursuivi l'enregistrement des militaires appartenant aux forces des Parties au conflit, capturés ou décédés durant la guerre d'octobre 1973, ainsi que des prisonniers de guerre rapatriés durant le premier semestre 1974.

De plus, elle a acheminé plusieurs milliers de messages échangés entre des familles résidant dans les territoires occupés et leur parenté dans divers pays de l'Afrique du Nord et de la Péninsule arabique.

### *Dans divers pays du Moyen-Orient*

Les délégations du CICR au Liban, en Syrie, en Jordanie, dans la République arabe d'Egypte, ainsi qu'en Israël ont assuré l'échange de 338 707 messages familiaux et ont procédé à la transmission de nombreux documents officiels tels que certificats de mariage, actes de décès, diplômes d'études, etc.

Par ailleurs, les délégations du CICR au Moyen-Orient ont traité quelque 16 900 demandes de recherches relatives à des militaires portés disparus ou à des civils qui n'avaient plus donné de nouvelles à leurs proches.

## **Indochine**

Au cours de 1974, l'ACR a ouvert, à la demande de la Croix-Rouge de la République du Vietnam, 1000 enquêtes aux fins d'établir le sort de militaires et de civils disparus.

De plus, elle a enregistré plusieurs milliers de militaires et de civils disparus au Laos ainsi que sur le territoire de la République Khmère.

L'agence de recherches de Phnom-Penh, qui est gérée par la Croix-Rouge khmère, a accompli une tâche d'envergure. Elle a notamment établi quelque 75 000 fiches et a traité plus de 10 000 demandes de recherches. Dans le cadre de ses opérations de recensement, cette agence, qui dispose de 9 sections locales, a visité périodiquement 44 camps de réfugiés.

## **Chili**

### *Au siège central à Genève*

L'ACR a enregistré, en 1974, 257 listes de détenus visités périodiquement au cours de l'année par les délégués du CICR. Ces renseignements sont venus s'ajouter aux informations déjà recueillies durant le dernier trimestre de 1973. A la fin de 1974, l'ACR avait établi 33 000 fiches.

D'une part, l'ACR a ouvert des enquêtes, par le canal de son agence à Santiago, pour obtenir des nouvelles de détenus ou de personnes disparues.

D'autre part, elle s'est efforcée de retrouver la trace de Chiliens réfugiés à l'étranger dont les familles restées au pays étaient privées de nouvelles. En outre, plusieurs organismes ont fait appel à l'ACR pour donner une solution à des cas de réunion de familles particulièrement ardus.

### *A Santiago*

De son côté, l'agence de Santiago a continué à tenir à jour son vaste fichier, précieux instrument de travail pour les délégués visiteurs. Ce fichier permet également de vérifier le bien-fondé des demandes d'assistance présentée par les familles de détenus.

L'agence de Santiago, en coopération avec l'ACR, les autorités chiliennes, la COMAR (Comisión de Ayuda a los Refugiados) et les représentants d'organisations spécialisées, a dû également traiter de nombreux cas d'émigration et de regroupements familiaux. Dans le cadre de cette action, elle a délivré des titres de voyages aux personnes dépourvues de passeport.

\* \* \*

Signalons enfin que l'ACR a enregistré également les noms de détenus visités par les délégations du CICR dans divers pays du continent africain ainsi qu'en Indonésie.

En marge de ces activités liées à l'actualité ou à des conflits récents, l'ACR a continué à répondre à toutes les demandes qui lui parviennent encore au sujet des captifs et des morts de la Seconde Guerre mondiale, demandes émanant des autorités du pays d'origine, des Sociétés nationales ou de particuliers. Comme

par le passé, les 38 millions de fiches que l'ACR possède sur le conflit 1939/1945 demeurent une source irremplaçable d'informations, qu'il s'agisse de délivrer des attestations en vue de l'obtention de pensions de guerre ou d'établir le sort de personnes disparues ou déplacées. Dans ce domaine, l'ACR accomplit sa tâche en étroite collaboration avec le Service international de recherches à Arolsen et s'appuie sur la précieuse coopération des Sociétés nationales.

### **SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES**

Le Service international de recherches (SIR) à Arolsen (RFA), chargé de réunir et d'exploiter les archives relatives aux camps de concentration et de tenir à jour un fichier sur les anciens détenus, a connu en 1974 une activité très intense.

Bien que l'on puisse constater en 1974 un certain fléchissement dans le volume du courrier traité par rapport aux chiffres particulièrement élevés de l'année précédente, il y a lieu de relever une augmentation importante comparativement à 1971 et 1972, à savoir:

<b>Demandes reçues</b>	<b>Réponses données</b>
1971	123 329
1972	127 872
1973	221 860
1974	210 465
	169 106
	187 007
	245 410
	228 583

Les demandes reçues en 1974 se répartissent de la manière suivante: demandes de certificats d'incarcération — 26 053; demandes de certificats de résidence — 6094; demandes d'actes de décès — 4301; demandes de documents ayant trait à des cas de maladie — 3241; demandes de photocopies — 3058; demandes d'attestation de travail pour l'obtention de rentes et de pensions — 6551; demandes relatives à des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation — 129 394; demandes d'informations fournies à des services d'archives ou destinées à des publications — 3758; demandes émanant des procureurs généraux — 17 322; demandes de recherches individuelles — 7977 et demandes d'informations d'ordre historique et statistique — 318.

Le fichier du SIR s'est enrichi, en 1974, de 1 250 483 nouvelles fiches de référence, ce qui porte à 39 700 000 le nombre total de ses fiches. D'autre part, le SIR a achevé l'élaboration d'un vaste répertoire de prénoms avec leurs multiples variantes. Il s'agit là d'une liste de 841 pages contenant plus de 48 000 prénoms ou variantes de ceux-ci.

Grâce à l'acquisition de nouveaux documents, le SIR a pu donner une suite positive à de nombreux cas qui lui avaient été soumis antérieurement. Les documents acquis en 1974 proviennent notamment de la « Commission centrale pour l'étude des crimes hitlériens » à Varsovie, du Musée d'Etat à Auschwitz, de la « Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltung » à Ludwigsburg et des Archives de la Résistance autrichienne de Vienne. Les nouveaux documents contiennent de précieux renseignements relatifs notamment au Ghetto de Theresienstadt et aux camps de concentration de Stutthof, Gross-Rosen, Lublin, Mittelbau (Dora), Sachsenhausen, Neuengamme et Ravensbrück (pour le camp des femmes et pour le camp des hommes).

Les travaux préparatoires en vue de la parution du deuxième volume du « Répertoire des lieux de détention » qui complétera le premier volume, édité en 1969, ont été retardés par l'examen approfondi des nouveaux documents reçus et ne seront probablement terminés qu'au cours de l'été 1975.

Il convient de rappeler enfin, que le « Bureau d'état civil spécial », qui est habilité à enregistrer officiellement les décès survenus dans les anciens camps de concentration, lorsque le Service international de recherches peut en fournir la preuve, a célébré le 1<sup>er</sup> septembre 1974 le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Ce bureau est un service public, indépendant du SIR, mais les deux organismes travaillent en étroite collaboration en raison de leurs objectifs communs.